



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil Général

du mardi 02.03.2021

à la Salle de Gym de Martigny-Bourg

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 19 janvier 2021
2. Envoi électronique des documents du Conseil général pour la période administrative 2021-2024
 - a. Convocation
 - b. Budget /comptes
 - c. Autres documents
3. Budget 2021
4. Divers

Sommaire

| | | |
|----------|--|----|
| <u>1</u> | <u>Introduction</u> | 3 |
| <u>2</u> | <u>Approbation de l'ordre du jour</u> | 3 |
| <u>3</u> | <u>Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 19 janvier 2021</u> | 3 |
| <u>4</u> | <u>Envoi électronique des documents pour la période administrative 2021-2024</u> | 3 |
| | <u>4.1 Groupe PLR - Mérita Huruglica-Hajdari</u> | 3 |
| | <u>4.2 Groupe PDC - Stéphane Veya</u> | 3 |
| | <u>4.3 Groupe PS-GC - Milaim Rexhepi</u> | 4 |
| | <u>4.4 Groupe Les Verts - Jacques Claivoz</u> | 4 |
| <u>5</u> | <u>Budget 2021</u> | 4 |
| | <u>5.1 Commission de gestion - M. Robert Gay-des-Combes</u> | 4 |
| | <u>5.2 Groupe PLR - Mérita Huruglica-Hajdari</u> | 8 |
| | <u>5.3 Groupe PDC – Stéphane Veya</u> | 9 |
| | <u>5.4 Groupe PS-GC – Milaim Rexhepi</u> | 9 |
| | <u>5.5 Groupe Les Verts – Jacques Claivoz</u> | 10 |
| | <u>5.6 Autres interventions</u> | 11 |
| <u>6</u> | <u>Divers</u> | 15 |

1 Introduction

Le président Monnet souhaite la bienvenue à l'assemblée à l'occasion du second Plenum de l'année qu'il souhaite constructif pour tous. Il rappelle que les interventions se font au micro pour l'enregistrement et dans le respect des uns et des autres.

Le président Monnet nomme les excusés suivants : Mme Nathalie Rouvinez, M. Thierry Giroud, M. Cyrill May et Marie-Thérèse Giroud.

Le nombre de conseillères et conseillers généraux présents se monte à 56.

2 Approbation de l'ordre du jour

Le président Monnet rappelle la procédure de vote, pour des raisons de clarté et afin de simplifier leur travail, les membres du bureau votent en préambule puis les conseillers généraux se manifestent en se levant.

Il demande si quelqu'un demande la parole. Néant.

L'ordre du jour est soumis au vote et accepté à l'unanimité des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 19 janvier 2021

Le président Monnet demande si quelqu'un demande la parole. Néant.

Le PV est soumis au vote et accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Envoi électronique des documents pour la période administrative 2021-2024

4.1 Groupe PLR - Mérita Huruglica-Hajdari

« Madame la Présidente, Monsieur le Président Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Tout d'abord au nom du groupe libéral radical, puisque c'est la première séance avec une présence officielle cette fois, félicitations à vous élus du Conseil municipal. Nous nous réjouissons de collaborer avec chacun de vous pour cette prochaine législature et vous souhaitons également beaucoup de plaisir dans vos fonctions. Un objectif commun nous unit finalement : la volonté d'offrir à Martigny-Charrat le meilleur.

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour, notre société évolue à un rythme où la technologie croît extrêmement vite, parfois elle nous dépasse même. La communication par voie électronique nous est parfois imposée, surtout en cette période, mais souvent on l'a choisie, on la préfère de plus en plus et on reconnaît également ses effets positifs, notamment le gain de temps qu'elle nous offre. Ainsi, le groupe PLR consent à ce que, autant les convocations, les budgets, les comptes et tout autre document soit transmis au Conseil général par voie électronique (e-mail) ou à travers la plateforme K-Drive, dont le lien nous a été transmis par le Greffe municipal.

Nous relevons cependant que malgré les grands atouts de la plateforme, facile d'accès, facile à lire, éléments concentrés et très clairs, la connexion se fait sans identifiant, ni mot de passe. Se pose la question si en termes de sécurité on peut mieux faire ?! Nous espérons vivement que pour la prochaine législature au plus tard, comme c'est déjà le cas dans certaines communes voisines, que le Conseil général opte pour une digitalisation intégrale. »

4.2 Groupe PDC - Stéphane Veya

« Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe PDC salue la possibilité d'envoyer par mail les documents, il s'agit ici d'un bon pas pour la planète et ainsi éviter d'utiliser le papier à outrance. Cependant, il est important de permettre, à ceux et celles qui le souhaitent, de disposer de versions papier.

Concernant la remarque de la cheffe de groupe PLR, en tant que représentants des citoyens de Martigny, tous les documents résultants du Plenum devraient être consultables par la population. Les accès ne devraient pas être

verrouillés par des mots de passe. Il s'agit de documents officiels à disposition de tous. Le groupe PDC se positionne favorablement à l'envoi électronique des documents du Conseil général. »

4.3 Groupe PS-GC - Milaim Rexhepi

« Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe PS-GC ne voit aucune contradiction à l'envoi de documents par voie électronique. Nous considérons également important d'offrir une version papier à celles et ceux qui le désirent. »

4.4 Groupe Les Verts - Jacques Claivoz

« Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Les Verts n'a pas d'objection à ce que tous les documents soient envoyés de manière électronique. La plateforme ne devrait pas être bloquée par des mots de passe, ces documents se doivent d'être disponibles pour tout à chacun. »

Le président Monnet demande si quelqu'un demande la parole. Néant.

Le point est soumis au vote et est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le président Monnet mentionne que les membres, hormis la Commission de gestion, qui souhaitent une version papier doivent s'adresser à Jessica Perregaux-Dielf.

5 Budget 2021

5.1 Commission de gestion - M. Robert Gay-des-Combes

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Présidente de la Ville, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Mesdames, Messieurs,

Compte-tenu des circonstances, la commission de gestion 2021-2024 a travaillé en partie en présentiel et en partie en circulation pour procéder à l'étude du budget 2021 présenté par l'Administration Communale. Elle a notamment repris le rapport préétabli par l'ancienne CoGest 2017-2020 pour établir son propre rapport.

L'ancienne commission a rencontré la présidente, Anne-Laure Couchepin Vouilloz, et les chefs de services MM. Dely, Petoud, Jordan et Gay. La nouvelle commission a transmis et reçu réponse à ses questions écrites. Nous remercions chaque personne pour les différentes réponses apportées dans l'exécution de notre tâche.

Les chiffres clés du budget 2021 sont les suivants :

- Recettes de fonctionnement CHF 128'663'360.-
- Charges de fonctionnement CHF 128'931'940.-

Nous obtenons ainsi un excédent de charges de CHF 268'580.-. Les amortissements prévus se montent à CHF 8'445'800.-, soit le 10.53% de la valeur estimée du patrimoine administratif au 31 décembre 2021. Ces amortissements sont conformes à l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. La marge d'autofinancement est prévue à CHF 8'177'220.-.

En ce qui concerne le compte des investissements du patrimoine administratif, les dépenses prévues se montent à CHF 23'860'000.-, les recettes à CHF 7'220'000.-, d'où des investissements nets de CHF 16'640'000.-. La marge d'autofinancement étant prévue à CHF 8'177'220.-, il en résulte une insuffisance de financement de CHF 8'462'780.-. Quant au patrimoine financier, les investissements sont prévus à hauteur de CHF 5'170'000.-.

Par rapport au budget 2020 les charges de fonctionnement budgétisées pour 2021 sont en augmentation de 9.00 % tout comme les recettes qui progressent de 9.59 %.

La prise en compte des charges et revenus de fonctionnement de la commune de Charrat, pour la première fois, tout comme l'aide cantonale à la fusion des deux communes ont influencé fortement cette augmentation.

La commission de gestion a relevé les points et faits suivants :

Perspectives

Le Conseil municipal présente un budget 2021 dans une période de grande incertitude, en raison de la pandémie de COVID-19 dont les effets impacteront probablement de manière significative l'économie locale. Nos autorités doivent également compter avec la mise en application de la réforme fiscale cantonale RFFA, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Ces deux éléments vont certainement péjorer les recettes fiscales la ville.

Ce budget présente également pour la première fois des comptes consolidés avec ceux de la commune de Charrat, la fusion ayant pris effet au 1^{er} janvier 2021 pour une nouvelle commune fusionnée qui comptera plus de 20'000 habitants. Par projection, la nouvelle commune présente des engagements théoriques au 31.12.2021 de CHF 235'385'929.00 et un endettement théorique du compte administratif de CHF 17'484'514, soit un endettement de CHF 836.00 par habitant.

La fortune théorique quant à elle est projetée à CHF 42'103'261.00 au 31.12.2021.

Fort de la santé financière saine de la commune, le Conseil municipal veut poursuivre un cycle d'investissements conséquents pour le développement de notre ville afin de pouvoir continuer d'offrir à ses concitoyennes et concitoyens des prestations de qualité tout en améliorant le niveau des infrastructures mises à leur disposition.

Administration générale

Fonctionnement

La commission de gestion relève l'intégration au budget d'un montant de CHF 50'000.- pour l'équipement destiné à permettre le télétravail des collaborateurs de la commune, ainsi que de CHF 50'000.- pour le développement d'un nouveau site internet.

Investissements

Un montant de CHF 1'000'000.- est porté au budget en prévision de l'agrandissement des surfaces de travail de l'administration, compte tenu de l'augmentation constante des effectifs.

Sécurité publique

Néant.

Enseignement et formation

Fonctionnement

L'intégration des écoles de Charrat a une incidence sur les traitements du personnel enseignant pour un montant de CHF 640'000.00. Le pourcentage de la direction a été augmenté et le secrétariat des écoles a été renforcé. Le budget pour les frais d'entretien du nouveau CO d'Octodure a été augmenté pour la deuxième année consécutive, passant de CHF 100'000.- dans le budget 2020 à CHF 170'000.00 au budget 2021. En plus des dépenses récurrentes couvrant les différents contrats d'entretien et les travaux de réparations et d'entretien courant, un montant de CHF 50'000.00 a été validé par le Conseil municipal pour des travaux d'amélioration demandés par la Direction du CO, permettant d'adapter le bâtiment à l'accroissement du nombre d'élèves.

Investissements

Un montant de CHF 300'000.00 est prévu pour la réfection des entrées est et ouest de l'école de Charrat.

Culte

Néant.

Culture et loisirs

Fonctionnement

Des subventions à hauteur de CHF 12'000.- sont portées au budget pour les sociétés locales de Charrat. Cette somme correspond certes aux subventions que ces sociétés recevaient déjà de la commune de Charrat, cependant nous nous interpellons quant à la différence avec le montant octroyé aux sociétés de Martigny, qui figure au budget pour un total de CHF 157'000.00 (Sociétés Charrat 12'000.00, sociétés Martigny 145'000.00). Cela représente un écart significatif de CHF 143'000.00. Il est ainsi relevé qu'une attention particulière sera accordée dans le futur aux sociétés

de Charrat et Martigny afin de faciliter le déroulement de leur activité, mais également leur assurer une équité qui sera justifiée selon les besoins. La subvention au centre de loisirs et culture est quant à elle augmentée pour permettre l'engagement d'un animateur socioculturel pour les projets jeunes/enfants et seniors.

Investissements

La commune a inscrit un montant de CHF 900'000.00 pour la patinoire municipale au catalogue des investissements pour les années à venir, sans échéance. Avant de prendre une quelconque décision, elle a mandaté un bureau d'études pour évaluer les différentes solutions possibles et leur coût. Le projet d'agrandissement du hall extérieur de la piscine couverte budgétisé en 2020 pour CHF 280'000.- a été abandonné après analyse détaillée du rapport coûts/bénéfices.

Santé

Néant.

Prévoyance sociale

Fonctionnement

La fusion a entraîné l'intégration des entités de Charrat, telles que l'EMS Les Adonis et de la crèche-UAPE La Charade dans la commune fusionnée. Il y a également le maintien de certaines activités telles que la livraison à domicile de repas pour les aînés, les transports des aînés, le goûter des aînés et le patrouilleur scolaire. Il s'agit de postes figurant déjà dans les comptes et budgets de Charrat. D'autre part, les dossiers des personnes concernées, sous curatelle, de Charrat, ont été repris, depuis le 1er janvier 2021 par l'APEA de Martigny. En ce qui concerne le Centre Médico-Social (CMS), les demandes d'aide et de soins à domicile ont considérablement augmenté. Afin de répondre à ces besoins, l'engagement de personnel supplémentaire (aides au ménage, aides-soignants, infirmières) a été nécessaire. L'intégration de Charrat représente un montant d'environ CHF 100'000.00. De plus, CHF 59'000.00 ont été portés au budget 2021 pour la régionalisation du CMS de Martigny avec Entremont et Saxon.

Trafic

Fonctionnement

En ce qui concerne le bus interurbain, les trois lignes de bus actuelles ne seront pas modifiées malgré un changement de prestataire. Des réflexions sont en cours concernant le chemin du Milieu. Le HUB du Manoir fait quant à lui l'objet d'une opposition et est en attente d'homologation.

Investissements

CHF 1.5 mio sur trois ans sont prévus pour le renouvellement des véhicules communaux : le renouvellement est effectué d'office selon la durée de vie indiquée des véhicules afin d'optimiser les conditions de reprises et les frais d'entretien. Les projets liés à l'enfouissement de la ligne TMR aux Neuvilles, ainsi qu'à la construction du giratoire de la route d'Ottan se poursuivent. Le début des travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare est prévu pour avril 2021 pour autant que les autorisations soient délivrées à cette date.

Environnement

Fonctionnement

Les postes liés à la collecte et au transport des ordures ménagères baissent significativement à la suite de nouveaux contrats signés. Un éco-point supplémentaire sera organisé à Charrat.

Investissements

La Commission de gestion s'est intéressée au détail des coûts prévus pour la protection de la route de Salvan, soit CHF 2'000'000.-. Il s'agit notamment de protéger le secteur de l'usine d'Emosson, de modifier la route et d'anticiper le projet futur de liaison au giratoire du Mont d'Ottan. La participation de tiers est prévue.

La CoGest s'est montrée soucieuse de savoir si l'accord de Paris et la stratégie énergétique 2050 du Conseil Fédéral ont été pris en compte dans le budget et si oui, de quelle façon. Madame Anne-Laure Couchepin Vouilloz nous a répondu par écrit comme suit : Oui, le Conseil Municipal s'inscrit notamment dans la stratégie énergétique 2050 du Conseil Fédéral. Les éléments concrets qui s'y réfèrent sont :

Serres communales : création d'un compost bio sur place, favorise le circuit court et correspond au label Bio Suisse
Aménagement place de rencontres Centre de loisirs : nouvelle plantation et perméabilité des sols

Optimisation énergétique des installations sportives et bâtiments communaux

Charrat – Signalisation zone 30 km/h : gestion du trafic pour aussi une meilleure intégration de la mobilité douce

Aménagement mobilité douce : projet MartignySmartMobility, divers projets d'amélioration des réseaux vélos et piétons

Achat de véhicules et machines : électrification de la flotte des véhicules et amélioration des performances des machines

Services économiques

Fonctionnement

Un montant de CHF 25'000.00 a été prévu au budget du compte « Frais de prospection et soutiens divers » pour l'organisation d'une session du Grand Conseil à Martigny. Un montant équivalent a été alloué pour l'organisation d'événements ponctuels qui pourraient être organisés durant l'année 2021 pour soutenir, voir relancer l'économie locale.

Finances

Néant

Impôts

Fonctionnement

La Commission de Gestion s'est penchée sur l'impact prévisible de la crise que nous traversons sur les recettes fiscales. S'il est extrêmement difficile d'évaluer l'impact à court terme sur les recettes fiscales, les comparaisons avec les montants des acomptes payés à ce jour pour l'année 2020 avec les deux années précédentes sont similaires. Aucune baisse dans le paiement des acomptes cette année n'a été constatée. L'Administration fiscale communale s'attend toutefois à des difficultés dans l'encaissement des acomptes impayés, soit lors de la taxation fiscale 2020 qui interviendra dans le courant de l'année 2021. A cet effet, elle a tenu compte d'une augmentation significative des pertes sur créances pour les personnes physiques.

Concernant l'évaluation des recettes fiscales pour les personnes physiques l'Administration communale prévoit une baisse de 2% entre les derniers résultats connus (2018 ajustés aux éléments taxés 2019 à ce jour) et les éléments prévisionnels 2021.

Il nous a été rappelé également que la ville possède une provision pour pertes fiscales au bilan de 2.6 mios.

Amortissements

Néant.

Patrimoine financier

Néant.

STEP – Egouts

Investissements

Des travaux pour CHF 650'000.- sont prévus. Il s'agit du remplacement de la chaudière et de l'amélioration des fosses de pompage.

Eau, énergies et prestations de services

Investissements

Le budget de l'éclairage public est relevé à CHF 795'000.- pour 2021 en raison de travaux prévus dans divers secteurs de la commune, notamment à l'avenue de la Gare, et à Charrat.

Divers

La Commission de gestion s'est également intéressée aux incidences de la fusion sur la contribution de péréquation. Avant fusion, la commune de Charrat était bénéficiaire de la péréquation cantonale à hauteur de 1 million tandis que la commune de Martigny était contributrice pour 2,2 millions. La commune fusionnée paiera, selon la prévision cantonale, une contribution nette pour 2021 de CHF 1'177'000.00, soit CHF 1'542'000.00 pour l'alimentation du fonds de péréquation des ressources moins l'aide transitoire allouée par le fonds de compensation pour les cas de rigueur pour une fusion de commune de CHF 365'000.00 (art. 19 let- b LPFI – Loi sur la péréquation financière intercommunale). Cette aide transitoire sera versée pendant 4 ans.

En conclusion, la commission de gestion constate que le budget 2021 de la commune de Martigny prévoit un excédent de charges de CHF 268'580.-.

Les amortissements prévus se montent à 8'445'800.-, en conformité avec les exigences de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes.

La marge d'autofinancement est prévue à CHF 8'177'220.-, en regard d'investissements nets du patrimoine administratif de CHF 16'640'000.-, soit une insuffisance de financement de CHF 8'462'780.-.

L'endettement théorique au 31 décembre 2021 est estimé à CHF 17'484'514.-, soit un endettement de CHF 836.- par habitant.

La commission de gestion relève que l'élaboration du budget 2021 a été rendue plus difficile par les circonstances actuelles, à savoir la prise en compte de la première étape de la Réforme fiscale des entreprises, l'intégration de la commune de Charrat et les incidences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie locale. Elle relève la volonté de la commune de poursuivre le cycle d'investissements conséquents entamés afin de soutenir l'activité locale et de poursuivre le développement de notre ville dans une période marquée par la crise et l'incertitude. La commission de gestion accepte à la majorité de ses membres l'entrée en matière sur le budget 2021. »

Le président Monnet donne la parole aux groupes politiques.

5.2 Groupe PLR - Mérita Huruglica-Hajdari

« Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Pour certains d'entre nous, le budget 2021 est devenu aussi familier que l'on pourrait presque le réciter ! Un rapport précis, détaillé, chiffré et très clair nous a été remis par les membres de la commission de gestion de la dernière législature, qui ont travaillé avec ardeur sur ce budget. Nous les remercions vivement pour leur analyse qui a été appréciée vu le délai relativement court qui nous a été imparti pour nous prononcer. Cette nouvelle législature présente un Conseil général formé de beaucoup d'élus qui en sont à leur premier mandat politique. Afin d'assurer une lecture des budgets et comptes communaux, une formation basique serait nécessaire. Un appel dans ce sens a été formulé à notre maestro des chiffres, M. Thierry Petoud, qui a d'ores et déjà accepté d'organiser une présentation sur les comptes 2020, aux membres de la CoGest. On espère que la formation pourra également être organisée rapidement, même en visioconférence, pour tous les conseillers généraux.

Sans reprendre les chiffres détaillés donnés dans le rapport de la commission de gestion, nos compétences mathématiques, comptables et analytiques, nous ont facilement permis de comprendre la dynamique et la volonté de la commune. Sécurité et prudence d'abord ! Pour l'élaboration de ce budget 2021, la commune a eu de sacrés défis. Elle a dû tenir compte à la fois de la fusion avec Charrat, de la situation actuelle (Covid-19), de la RFFA, assurer le maintien des projets en cours tels que le pump track, l'avenue de la Gare, la passerelle de mobilité douce à l'avenue de Fully et les mener à terme, tout cela en limitant l'endettement par habitant qui reste honnête à hauteur de Fr. 836.- Si certains éléments ont pu être anticipés, cela n'a pas été le cas du Covid-19 qui nous laisse tout de même dans le flou et cela probablement pour plusieurs années encore. Une baisse des recettes fiscales à hauteur de 2% a été portée au budget en prévision.

Malgré la situation incertaine, difficile et en constante évolution, nous restons positifs et tentons à notre échelon de citoyennes et citoyens de soutenir les personnes et sociétés dans le besoin. Nous espérons retrouver rapidement l'ambiance festive et conviviale qui règne à Martigny. Nous aimerions savoir comment dans les priorités cette enveloppe économique que l'on met en mains du Conseil municipal sera utilisée, notamment pour redynamiser Martigny ?

Après huit-ans de discussions, échanges, réflexions, votations, enfin la fusion avec Charrat est concrète et le Grand Martigny en devenir. Nous avons déjà des retours très positifs des citoyens et nous nous en réjouissons. Qu'en est-il du ressenti à l'interne, du fonctionnement des différents bureaux, écoles etc... ? Le groupe PLR s'interroge également sur les différents règlements en vigueur. Il ressort clairement, cela dès le début de la fusion avec Charrat, que certains documents existent sur le sol Octodurien et pas à Charrat. Inversement également.

Il nous semble impératif de mettre en commun nos forces afin d'assurer une unification des règlements territoriaux afin de construire une réglementation respectueuse du bien-vivre-ensemble. Le PLR s'engage à ne négliger aucun élément et à respecter la promesse faite lors de l'élaboration du rapport de fusion : 2021 est une année dédiée à l'analyse et à la réflexion et doit être consacrée à ce cheminement pour permettre une mise en place réfléchie et pérenne sur le long-terme.

La fusion, mais aussi le développement de Martigny amènent également à porter nos réflexions toujours plus loin et à élargir les champs de la créativité. Nous relevons ici les nouveaux dicastères créés pour cette future législature. La cohésion sociale.

Nous avons toujours accordé une attention particulière à cet élément, mais cette fois-ci de manière encore plus concrète. Nous aimerions savoir comment ce dicastère va fonctionner et quels sont les premiers objectifs à atteindre ?

Il y a également le dicastère fraîchement baptisé « Eau, Énergie et Environnement ». Une boussole pour penser un peu plus loin que la consommation énergétique ou la consommation de CO2.

Un thème sur lequel notre groupe s'est penché et se penchera avec ardeur pour les quelques années à venir.

Avec la volonté de véhiculer un message au symbole fort, en se positionnant pour le développement non pas uniquement durable mais lié au climat et à l'environnement dans sa globalité, le PLR veut mettre sur pied un plan directeur des énergies pour Martigny, plan qui n'est aujourd'hui développé dans aucune commune Valaisanne. Nous souhaiterions donc avoir un bref résumé concernant ce projet ainsi que ses enjeux.

De plus, en fin de semaine passée, nous avons tous reçu le communiqué en lien avec le plan d'agglomération du Coude-du Rhône. Notre groupe est motivé à échanger sur le sujet avec les différents intervenants, via des séances d'informations. Merci au Conseil communal de bien vouloir faciliter l'organisation de ces séances.

Le groupe PLR se réjouit de voir que, malgré les défis liés à la pandémie, la dynamique de répondre aux besoins des citoyens, de porter notre ville toujours plus loin, de l'embellir, de la soigner demeure une priorité pour notre exécutif. Preuve en est, la volonté de maintenir une situation économique saine afin de pouvoir ensuite lancer de nouveaux projets qui nous réjouissent portant sur notamment : la piscine ou la patinoire, le Castel, l'Ecole...

Ainsi, le groupe PLR accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur le budget 2021 de la commune tel que présenté. »

5.3 Groupe PDC – Stéphane Veya

« Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe PDC tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont travaillé à l'établissement du budget 2021 et à la bonne marche de notre belle commune. Il remercie particulièrement les chefs de service, le secrétariat communal et ses collaborateurs, ainsi que les conseillers et conseillères municipaux. Le budget 2021 relève de la bonne santé financière de notre commune. Cette santé financière nous permet aujourd'hui de continuer à investir dans le cadre d'un nouveau cycle et elle doit également nous permettre d'assurer les investissements nécessaires qui auront lieu avec la crise que l'on traverse actuellement.

Malgré cela, quelques points sont à relever. Année après année, les charges de fonctionnement de notre administration augmentent, s'il peut en partie être expliqué par la démographie fortement impactée par la fusion entre Charrat et Martigny, le groupe PDC souhaite que le Conseil municipal ait une attention particulière sur cette augmentation périodique afin qu'elle reste et soit contrôlée. Comme nous l'avons relevé en décembre dernier déjà, le budget est impacté positivement par l'aide à la fusion que la commune de Martigny a reçue de la part du canton du Valais. L'équilibre financier sera, dès lors, d'autant plus difficile à tenir l'année prochaine, car cette aide ne sera plus versée en 2022. Concernant les sociétés locales de Charrat, le groupe PDC ne peut se résigner à accepter que les sociétés locales de la nouvelle commune de Martigny ne soient pas traitées à la même enseigne. Le Conseil municipal disposait depuis plusieurs années des informations en relation avec ce déséquilibre entre les montants que recevaient les sociétés locales de Charrat et celles que recevaient les sociétés de l'ancienne commune de Martigny. Comment ainsi expliquer un rapport de 1 à 10 entre des sociétés actives dans le même domaine tantôt qu'elles soient à Charrat, tantôt qu'elles soient sur le territoire de l'ancienne commune de Martigny ?

Dans ces circonstances, le groupe PDC demande que soit mis au vote un amendement au budget au travers duquel le poste 0511.365.03, intitulé « subventions aux sociétés locales », soit augmenté de 50'000 CHF pour être reporté à un total de 207'000 CHF. Charge au Conseil municipal d'allouer ce montant supplémentaire afin d'assurer une équité pour l'ensemble des sociétés locales de Martigny sur la base de critères objectifs. Fondé sur ce qui précède, le groupe PDC accepte l'entrée en matière sur budget 2021 mais réserve toutefois l'acceptation de ce dernier dans l'attente du résultat de l'amendement précité. »

5.4 Groupe PS-GC – Milaim Rexhepi

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Présidente de la Ville, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Mesdames, Messieurs,

Après une première étude du budget 2021 en fin d'année passée, il avait été convenu de repousser l'approbation de celui-ci à cette année.

Notre groupe PS-Gauche Citoyenne se réjouit d'avoir pu disposer de ce temps supplémentaire pour approfondir les questions relevées par la CoGest du précédent exercice législatif. Ce travail fastidieux a été réalisé avec brio dans des conditions contraignantes.

Sans revenir en détail sur le rapport rédigé par nos prédécesseurs, nous souhaitons relever quelques points sur lesquels nous devons rester attentifs.

Notre groupe est conscient du travail fourni par notre exécutif aidés de ses chefs de services, pour nous présenter un budget 2021 dans l'ensemble très équilibré et très bon. Nous les remercions pour cela. Si nous devons retenir un chiffre pour prouver cette bonne gestion, ce serait l'endettement théorique par habitant qui se monte à 836.- au 31.12.2021. En sachant qu'un endettement inférieur à 1000.- est qualifié de très bon. Ces bons chiffres nous poussent justement en tant que groupe à demander des efforts complémentaires pour soutenir les différents secteurs qui souffrent de cette situation inédite que nous traversons actuellement. Bien malin, celui qui pourra prédire l'issue de cette pandémie, qui fait toujours partie de notre quotidien.

Différentes études mettent en exergue la fragilisation de la santé mentale de la population en général, surtout celles de nos jeunes et de nos aînés qui se sentent démunis face à la situation et dont les contacts sociaux ont été réduits à néant. Les constats sont aussi alarmants dans le milieu de la santé qui a été mis sous pression depuis plus d'une année maintenant. Notre jeunesse a besoin de retrouver une offre culturelle, sportive et associative de qualité à la sortie de la crise. Or il faut que cette offre puisse survivre aux difficultés que vivent nos artistes, nos associations sportives, musicales ou culturelles, sans parler de nos restaurateurs qui sont au bord du gouffre.

Ces derniers temps, un élan de solidarité a vu le jour, en effet un groupe d'entre-aide « Facebook » a été créé par des citoyens octoduriens. Leur but est de venir en aide aux familles dans le besoin par des dons de nourriture et d'habits. Les demandes ne cessent d'affluer. Cela reflète la grande précarité dans laquelle se trouve certaines familles. Il y a là, chers collègues, une réelle prise de conscience à avoir.

Il est vrai que notre groupe ne sera jamais satisfait des aides octroyés aux plus démunis et que nous souhaitons « toujours mettre l'humain » au centre de nos préoccupations. Car au-delà de ces entreprises, de ces lieux de rencontre qui offrent une activité culturelle, associatives ou tout simplement sociale à toute la population, c'est la dignité et l'avenir de personnes comme vous et moi qui est en jeu. Ce n'est malheureusement pas juste un paragraphe dans le bulletin officiel du vendredi.

Autres secteurs qui doivent massivement être soutenu et qui méritent une attention particulière sont les domaines de la santé, de l'accueil de nos aînés et de nos tout petits. Certains domaines comme la santé, se sont vu dangereusement atteindre leurs limites. Notre groupe est persuadé que nous sommes une majorité ici à s'accorder sur le fait que ces domaines de l'accueil et du soin aux personnes ne sont pas suffisamment reconnus. Mais maintenant, il faut agir et non juste en parler. Nous pouvons dans le cadre de nos compétences communales apporter une amélioration, pas forcément du système de santé qui relève du canton, mais nous pouvons agir pour le bien être de cette population qui est investie jour et nuit durant, 365 jours par année, pour notre santé. Quant aux lieux d'accueil de nos aînés et de nos jeunes enfants, ils dépendent essentiellement de l'autorité communale qui peut influencer les conditions de travail de ses collaboratrices et collaborateurs.

Alors faisons notre maximum dans l'aide que nous pourrions apporter à ces différents milieux qui vivent des jours difficiles, tristes et noires pour certains. N'attendons pas uniquement sur l'intervention de la Confédération et du canton. Mais soyons sincèrement SOLIDAIRES en cette période qui est composée de tellement d'incertitudes. Je ne crois pas que nous risquons beaucoup de nous tromper dans nos actions de soutien. L'inaction et l'attentisme par contre, sont pour notre groupe inconcevable dans un moment aussi compliqué pour notre population.

Pour en revenir au budget 2021, notre groupe soutient et soutiendra nos représentants de l'Exécutif durant cette nouvelle législature et souhaite travailler de manière constructive et positive au bon fonctionnement de la commune.

Dès lors notre groupe se positionne favorablement quant au budget présenté et souhaite vraiment œuvrer pour le bien de la commune de Martigny. Merci beaucoup pour votre attention »

5.5 Groupe Les Verts – Jacques Claivoz

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Présidente de la Ville, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts a contrôlé avec attention le budget 2021 proposé ainsi que les différentes explications fournies par l'Exécutif. Nous sommes satisfaits des différents montants présentés qui témoignent de la bonne santé financière de notre ville. Les Verts remercient l'Exécutif ainsi que les chefs de service pour leur travail permettant de présenter un budget cohérent malgré les circonstances difficiles liées à la pandémie. L'examen du budget nous permet de relever les trois points suivants.

- Tout d'abord le maintien des investissements, malgré l'insuffisance de financement de 8'462'780 CHF, l'endettement par habitant va toutefois rester raisonnable à 836 CHF.
- Ensuite, le financement d'une étude afin de trouver la meilleure solution concernant la réflexion de la patinoire. Nous espérons vivement que les Commissions « sport » et « éditité » seront informées de manière à pouvoir

participer à ce projet important pour Martigny et ses habitants.

- Enfin, malgré de nombreuses réalisations en faveur de l'environnement énumérées par notre présidente, les Verts restent inquiets de ne pas voir dans le budget 2021 des projets ambitieux à moyen terme permettant d'amorcer une sortie la plus rapide possible des énergies fossiles. C'est pourquoi notre groupe a d'ores et déjà déposé une motion afin de créer une nouvelle commission « environnement et durabilité » qui pourrait se charger de relever ce défi majeur pour notre survie à tous, par exemple en mettant en place au minimum un plan climat.

Tenant compte de ces quelques remarques, le groupe des Verts vous encourage à accepter le budget 2021 tel que présenté. Merci de votre attention »

Le président Monnet remercie tous les groupes pour leur travail et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

5.6 Autres interventions

Madame la Présidente de la Ville, Anne-Laure Couchepin Vouilloz

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le membres du Conseil Général,

Je vous remercie de me passer la parole. Je me permettrai de reprendre les mêmes termes que j'ai utilisés au mois de décembre pour qualifier ce budget : Ambitieux et réfléchi.

Ambitieux je le disais et je reprends la formule, il s'agit de qualifier les 17 million investissements qui seront injectés dans l'économie locale. Cela permettra, d'une part, d'améliorer les prestations qui sont délivrées à nos concitoyens ou de les stabiliser, ce qui est très important, mais aussi d'injecter de l'argent dans cette situation particulière, cela est pour nous et aussi pour vous très important de pouvoir soutenir le tissu économique de la sorte.

Concernant les prestations que nous fournissons aux citoyens, ce budget laisse transparaître aussi les éléments forts que nous avons toujours portés. Je pense notamment aux chèques-familles qui rejoignent les préoccupations des uns et des autres de pouvoir soutenir tous mais surtout ceux qui ont en besoins. La commune veut poursuivre le soutien pour le financement, par exemple, des soins dentaires au-delà du minimum légal prescrit. Aussi à travers des écoles, où des montants pour le sport et pour la culture sont ajoutés dans les rubriques afin de pouvoir offrir des moments d'évasion et de découvertes aux enfants. A travers la fondation sociale, même si cela n'est pas directement la commune qui peut aussi délivrer des prestations particulières.

Ce budget témoigne aussi de la volonté de la commune de continuer avec la gratuité des salles de sport et des salles de culture qui sont mises à disposition des différents clubs sportifs ou des associations culturelles ou sociales. Ce budget témoigne aussi de notre volonté de soutenir les préoccupations des jeunes gens dans la rue, avec les éducateurs de rue qui seront toujours là et qui soutiendront la population. Avec une augmentation du montant dévolu au centre des loisirs pour chapeauter un nouveau poste d'éducateur social avec une vocation aussi pour les seniors. Ce budget témoigne encore de la volonté de soutenir les sociétés locales avec des subventions versées.

Les chiffres peuvent être retournés dans les deux sens. J'ai bien entendu que le rapport 1 à 10 était scandaleux. J'ai aussi bien entendu que Charrat représentait 10% de Martigny. Donc, si vous prenez les 147'000 CHF délivrés pour les subventions des sociétés martigneraines et les 12'000 CHF pour les sociétés charrataines, vous noterez que nous ne sommes pas si loin du compte. Ce que je veux dire par là, ce n'est pas que cette situation soit satisfaisante, c'est que les chiffres, nous pouvons les tourner dans tous les sens. Ce qui nous paraissait important pour les subventions et le soutien des sociétés locales, qu'elles soient culturelles ou sportives, c'est de bien viser et au bon endroit. Comment voulez-vous en quelques semaines, selon des critères objectifs, comme il est demandé, allouer une manne supplémentaire ? Cela n'est pas possible. Cela s'appelle l'arrosoir et cela devient des cadeaux. Je reviendrais aussi sur ce terme. Les cadeaux ne sont pas, à mon avis, dans l'ADN d'une commune. Il faut agir de manière réfléchie pour asseoir les choses sur le long terme. C'est pour cela que nous avons proposé de maintenir les subventions locales au minimum, comme cela était mentionné dans le contrat/partenariat de fusion.

Cela ne signifie pas que pour l'avenir cela sera de la sorte. Le budget souligne que la commune de Martigny fait des efforts particuliers, il y a peu de communes en Valais qui le font, en allouant des allocations de formations, donc de bourses et des prêts pour les étudiants. Tout cela représente la partie ambitieuse de notre programme budgétaire. Il y a en plus le travaux qui touchent la Place du Manoir et l'Avenue de la Gare, la sécurisation de la Dranse avec de magnifiques projets qui amèneront de la qualité de vie aux citoyens, une nouvelle zone de loisirs dans le quartier de Vorziers, et pour finir, l'enfouissement de la route des Neuvilles, pour les grands investissements.

Pour la partie réfléchie du budget, j'utilise ce terme car nous sommes dans une situation incertaine. En premier lieu à cause de la situation sanitaire qui va nous impacter au niveau des finances. Les économistes essaient déjà de tirer les traits sur l'année écoulée.

On note que le domaine de la construction s'en sort un peu plus facilement que d'autres comme la culture, l'événementiel, l'hôtellerie et la restauration qui font la grise mine. Cela devrait se ressentir dans les rentrées fiscales

des différentes entités. A Martigny en 2020, il y a eu 258 entreprises qui ont été créées et 193 entreprises qui ont dû fermer, cela représente une variation positive de 65 entités pour arriver à un total de 2799 entreprises. On ne peut pas dire qu'il y a, aujourd'hui, une trace importante d'une déstabilisation complète dans notre panorama économique. Pour l'instant, les sociétés tiennent le coup mais combien de temps encore, c'est ici toute la question.

Sur le plan du chômage, nous observons une hausse du taux de chômage de 3.8 % à 4.9 %. Certains pays nous envient ces pourcentages, mais cela fait toujours évidemment trop de citoyens qui n'ont pas de travail. La situation est préoccupante mais heureusement pas encore dramatique, et nous espérons qu'elle ne le deviendra pas. Sous l'angle des rentrées fiscales, nous en avons tenu compte, en abaissant de 2% les rentrées des personnes physiques. De plus, nous avons également tenu compte d'une amputation de 2.3 million d'ici 2 ans liée à l'entrée de la RFFA (réforme fiscale des entreprises). Nous devons mettre des priorités pour l'avenir et ce budget en témoigne aussi, nous devons réfléchir de ce qui est le plus astucieux pour le bien-être et le bien-vivre de nos citoyens.

Martigny a une situation financière saine telle que la CoGest l'a soulignée ainsi que tous les groupes. C'est grâce à vous et aux anciens conseillers généraux, dans les situations où l'économie allait bien, les recettes étaient bonnes, nous avons toujours eu la politique d'amortir assez massivement là où nous pouvions ainsi que de mettre à flot nos structures. Cela a pour conséquence qu'aujourd'hui, en période de crise financière et de déstabilisation, nous avons une situation qui nous permet de fournir des prestations, sans partir vers une hausse d'impôts ou d'autres solutions, qui évidemment mettraient les plus démunis dans un embarras important ou qui n'amènerait rien, en tout cas, à ceux qui en ont le plus besoin.

La commune soutient comme elle peut les citoyens de Martigny à travers différentes actions. Il y a eu, entre autres, la gratuité des parkings, des recettes sur les amendes qui ont baissées, des cartes CFF journalières qui n'ont pas été vendues parce que la commune les a remboursées, des réductions importantes sur les loyers commerciaux, les terrasses, à savoir que quand cela est fermé, il n'y a pas de redevances, de loyers qui est dû. Toutes les annulations pour les salles, les couverts et autres ont été offertes. Les entrées à la piscine ont été en baisse et des montants supplémentaires ont été versés à la colonie de Ravoir. La fondation sociale a été alimentée par la commune qui a injecté de l'argent pour la soutenir. Avec tout cela on arrive à plus de 600'000 CHF d'éléments injectés ou qui n'a pas été perçus pour soutenir tout ce tissu social ou économique de la commune. Il appartient à chacun de qualifier si cela est généreux ou pas. Je ne souhaite pas me positionner sur cet angle-là. Je préfère me positionner sur l'angle de savoir ce qui est juste pour avoir une ligne, parce que les cadeaux, comme je le citais précédemment, cela fait plaisir un instant et très rapidement on oublie. Et quand on offre des cadeaux, on perd de l'esprit les réalités. Quels sont les critères pour offrir des cadeaux ? La commune ne veut pas s'inscrire là-dedans. En temps de COVID, on essaie d'avoir des règles pour avoir une vision globale.

Je reviens sur la polémique des terrasses, cela est-il généreux de faire une gratuité de 4 mois ? Je ne prendrai pas la question sous cet angle. Je dirais : Est-il correct/judicieux de ne pas faire payer lorsque les établissements sont fermés lorsqu'ils sont nos locataires ? Et si on pose le débat dans ce sens-là, évidemment qu'il a une autre couleur. A vous de savoir si vous souhaitez partir dans une forme de polémique ou de qualifier les éléments ou si vous voulez comprendre la ligne qui a été fixée qui permet de soutenir tout le reste de la population. A coup de cadeaux, on perd le sens des réalités, de l'orientation et on risque de se perdre. La commune n'a aucun moment licencié du personnel, nous avons beaucoup d'auxiliaires, de femmes de ménage, et pendant plusieurs mois nous les avons payés intégralement alors qu'elles n'ont pas effectué une seule heure de ménage. C'est cela aussi « ne pas faire de cadeau » mais garder une ligne et rester respectueux des individus. Par contre, si à chaque instant on soutient au-delà de la ligne les uns et les autres, on ne sait plus où s'arrêter et on arrive dans une situation financière catastrophique. M. Gianadda qui a l'habitude de faire des cadeaux, m'a appelé lundi et m'a dit : « la ligne de la commune est la bonne concernant les terrasses mais moi j'ai le droit de faire un cadeau ». Donc sachez-le, cela sera communiqué prochainement, il a décidé d'offrir 4 mois, donc 1/3 des redevances « terrasses » aux cafetiers et cafetières restaurateurs ce qui équivaut à 30'000 CHF. Léonard Gianadda fait des cadeaux, la commune essaie de tenir une ligne juste et équitable pour soutenir tout le monde. On pourra le remercier car, lui, il a le droit de faire des cadeaux.

Donc situation COVID où la ville essaie de soutenir, pour terminer avec les terrasses, on continuera de le faire, d'étendre chaque fois quand cela est possible, ce qu'on a fait envers les cafetiers restaurants, avec des procédures simples, et je pense que c'est avec ces petites choses-là, qui font un petit plus pour la commune de Martigny.

Voilà pour les éléments un peu plus chiffrés et généraux que je voulais vous dire.

Concernant le Budget, la CoGest ayant déjà cité des éléments de réponses, dans la stratégie 2050 dans laquelle nous nous inscrivons, il y a la réflexion de la STEP avec une nouvelle chaudière, la réalisation d'une fosse à boue

pour une meilleure gestion du processus, dans les points importants. Il y a également l'éclairage public qui est mis à niveau, toute la protection des rideaux à bruit et des meunières, qui représentent aussi des montants importants dans notre budget pour l'amélioration de biodiversité. Tout ce que l'on fait pour l'optimisation générale de la STEP, le renouvellement du gold « cité de l'énergie » que nous voulons maintenir, sont des montants importants qui sont mis au budget. Je cite encore le plan directeur des énergies et du climat qui est lancé et mis en place avec des jalons forts ancrés, et je pense que M. Larpin donnera des éléments complémentaires.

Le plan d'agglomération sera communiqué, nous pouvons organiser une séance avec tous ceux qui le souhaite à court terme si vous souhaitez effectuer des remarques dans les délais.

Dans les éléments qui viendront aussi pour soutenir la population, on a les Cinq continents, le Manoir et d'autres entités qui réfléchissent comment se moderniser pour survivre au COVID et surtout pour accueillir la population dès que l'on pourra à nouveau sortir. Que cela soit à 15, 30, 300 ou 1500 personnes, on veut que quelque chose se passe à Martigny cet été.

Evidement que nous nous tenons à disposition pour d'autres questions, merci. »

Madame la Conseillère municipale, Sandra Moulin-Michellod

« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, chers collègues,

Comme vous l'a dit Madame la Présidente, il est clair que les subventions pour les sociétés locales, nous devons les analyser. Personnellement, j'ai repris ce dicastère de la culture dès le 01 janvier 2021. Il s'agit d'un dossier sensible mais qui reste, pour moi, une priorité. J'ai eu le temps de me pencher sur la situation, je vais rencontrer les différents responsables des sociétés locales de Charrat pour qu'on puisse échanger et analyser la situation. Un soutien de la commune aide à perdurer ces sociétés et on ne peut pas le négliger. Cela doit passer par un échange et je n'ai pas de connaissances particulières vis-à-vis des comptes des sociétés locales de Charrat. Pour Martigny, cela est différent car quand les demandes sont effectuées, les comptes sont aussi envoyés et on peut ainsi les analyser ensemble. Cela est mon objectif à court terme, rencontrer tous les responsables, on a déjà un rdv fixé le 10 mars avec « l'amical de Charrat » avec lesquels on va pouvoir échanger. Ne vous inquiétez pas, cela n'est pas un dossier sous la pile, il reste dans l'une de mes priorités. Je vous remercie pour votre confiance. »

Monsieur le Conseiller municipal, Blaise Larpin

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues,

Je vais répondre aux deux questions en même temps. Oui, le climat nous préoccupe. Je vais vous expliquer mes 61 premiers jours, cela représente beaucoup de choses en très peu de temps, mais nous avons déjà commencé par prendre de mesures organisationnelles, c'est-à-dire qu'au sein du Conseil municipal, nous avons décidé de fusionner les anciennes commissions « environnements » et « eau, énergies et gestion énergétique » en une commission « eau, énergie et environnement », qui depuis le début de l'année devient permanente. C'est-à-dire que chaque 2 semaines, les questions climatiques et environnementales sont traitées au sein de la commune, au sein des services techniques.

Ensuite, les premières réflexions que nous avons menées depuis le début de cette législature ont été d'intégrer la nouvelle notion de climat en plus de la notion énergétique. Pour se faire, nous avons commencé à nous renseigner et nous sommes arrivés à la solution de faire passer un plan des énergies et du climat. C'est un instrument de planification territoriale qui permettra de prendre en considération autant l'énergie pure et dure des dimensions de climat dont je vous citerai quelques exemples après.

Nous ne sommes pas certain, nous sommes encore au conditionnel. Le Conseil communal a accepté le principe d'intégration du climat par contre nous devons voir au niveau du Canton ce qui est possible. Le canton du Valais n'a actuellement pas de plan climat. On pourrait être la première commune, car le canton du Valais est en train d'élaborer un plan climat et nous voulons voir comment nous pouvons travailler avec eux.

Quand on dit « plan climat » et « plan des énergies », on dit dans un premier temps faire l'état des lieux de ce qui existe et dans un deuxième temps trouver des solutions afin de pouvoir ancrer une stratégie sur plusieurs années.

Si l'intégration de ce plan climat était possible, grâce aux supports techniques de Synergie, on aimerait travailler sur 6 axes principaux. Ces axes principaux sont :

- La poursuite et le développement du CAD
- Le développement d'un système de froid à distance, par l'utilisation des meunières, qui serait un système

relativement novateur

- L'utilisation de la nappe phréatique, afin qu'elle soit exploitée de manière optimale
- La lutte contre les effets du réchauffement climatique, notamment contre les îlots de chaleur
- Des recommandations aux particuliers, aussi par le soutien d'avant-projets
- L'exemplarité des bâtiments communaux en trouvant le label adéquat et aussi en menant les adaptations nécessaires

Donc oui, le climat et au centre de nos préoccupations et voilà ce que la commune entend par plan directeur du climat et des énergies. Merci »

Madame la Présidente de la Ville, Anne-Laure Couchepin Vouilloz

« Dossier patinoire : il sera sur la table du Conseil municipal le 23 mars 2021 et le 24 mars au matin, je le transmets aux Commissions concernées du Conseil général. Tout le reste sera à faire. Merci»

Le président Monnet demande si la parole est demandée.

Monsieur le Conseiller général, Stéphane Veya

« Oui brièvement M. le Président, puisque le groupe PDC est affublé de donner des cadeaux à certains citoyens de Martigny. Il ne s'agit pas du tout de cadeaux, le problème est connu depuis 2017 où ce rapport de fusion est connu. Aujourd'hui nous sommes en 2021, le problème n'est toujours pas résolu, le groupe PDC relève avec satisfaction que la Conseillère en charge du dossier des sociétés locales, prend le problème à bras le corps. Il y a déjà des dates en Mars, donc nous voyons que les choses vont de l'avant. Simplement aujourd'hui nous traitons le budget 2021 qui encours jusqu'au 31 décembre 2021. Dans la mesure où le rapport fait par la Conseillère municipale qui empoigne de nouveau le dossier vient à considérer qu'en effet il y a une problématique au niveau des sociétés locales de Charrat. Pour l'équité de celles-ci par rapport à celles Martigny, ancienne version, le budget si nous ne l'amendons pas ce soir tel que proposé par le groupe PDC, le Conseil municipal restera restreint dans son action. C'est bien l'idée ici, c'est de donner la marge d'appréciation à l'Exécutif qui est l'exécutant ensuite, afin de donner 50'000 CHF supplémentaires pour, en cas de nécessité, répondre aux besoins véridiques et objectifs et donner ces montants-là aux sociétés locales de Charrat qui le méritent au même titre que celles de Martigny, qui sont aussi remerciées pour toute l'action qu'elles ont pour la commune de Martigny. »

Madame la Présidente de la Ville, Anne-Laure Couchepin Vouilloz

« La notion d'équité est à définir. Parce que dans des situations, vous le savez M. le juriste, dans des situations qui ne sont pas les mêmes, il faut comparer les choses quand elles sont exactement pareilles. On ne dit pas qu'il ne faudra jamais augmenter les sociétés de Charrat, on dit qu'il faut prendre le temps pour le faire. Cette vision est portée par l'ensemble du Conseil municipal. Les sociétés de Charrat ont très bien vécu jusque-là, elles ont soutenu la population locale au travers de leurs activités. Il faut qu'elles puissent continuer à le faire dans les meilleures conditions possibles. Vouloir suspendre un budget pour une sorte d'impatience à vouloir distribuer de l'argent, j'ai un peu de peine à comprendre. Enfin, c'est vous qui allez arbitrer tout cela, par contre il faut prendre le temps d'analyser cela, autant pour les sociétés sportives, les sociétés culturelles, à savoir quelles sont leurs forces, leurs faiblesses, et même si, je vous rejoins que Madame Moulin Michellod est d'une rapidité exemplaire et redoutable, cela est réalisé d'ici à quelques semaines et cela ne serait pas finalisé et là cela sera inéquitable parce cela sera selon le coup de cœur des uns et des autres et non selon une réflexion réfléchie. Comprenez là, cela ne signifie pas que le Conseil communal ne veut pas soutenir les sociétés charrataines, mais veut prendre le temps de le faire juste et les sociétés charrataines ont jusque-là très bien fonctionnées, donc cela est à relever. »

Le président Monnet demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Le président Monnet demande une suspension de séance de quelques minutes selon l'article 23 du règlement du Conseil général.

Reprise des débats, le président Monnet demande de procéder au vote du Budget 2021.

Acceptation : 38 voix
Abstention : 16 voix
Refus : 1 voix

Le Budget 2021 est donc accepté à la majorité des membres présents.

Madame la présidente, Anne-Laure Couchepin Vouilloz, remercie l'assemblée pour avoir validé le budget et remercie pour la prise de responsabilité. Elle termine en invoquant que le message est bien compris et partagé de soutenir tout le monde. Elle précise que toutes les sociétés seront soutenues afin qu'elles puissent perdurer.

6 Divers

Le président Monnet annonce que les archives de la dernière législature ainsi que les PV des commissions sont désormais disponibles dans le K-Drive.

Des documents-types sont disponibles sur la plateforme pour l'élaboration de questions, postulats et autres motions que nous vous prions d'utiliser à l'avenir.

Il remercie le Greffe communal pour la mise à disposition de cette plateforme et sa collaboration.

Le président Monnet demande si quelqu'un demande la parole.

Monsieur le Conseiller général, Georges Delaloye

Il informe qu'il lance une action citoyenne le 03 mars dès 10h pour soutenir les cafetiers restaurateurs, bars et œnothèque impactés par la crise COVID par l'achat de bons de 20 CHF. Il ne s'agit pas d'une initiative associative ou de quartier. A Martigny, on privilégie un bien-vivre ensemble et pour tous. Cette action solidaire se nomme Coup de pouce octodurien. L'argent récolté sera entièrement versés aux commerçants participants.

Monsieur le Conseiller général, Stéphane Veya

« Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Présidente de la Ville, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Mesdames, Messieurs,

Peut-être aurait-il été intéressant d'avoir une synthèse des discussions du Bureau s'agissant du vote sur le budget. J'ai volontairement évité de me lever à ce moment-là pour qu'on ne nous reproche pas de faire obstruction à un système permettant à la commune de Martigny de disposer d'un budget. Peut-être, selon les bruits, le groupe PDC aurait dû demander une modification de l'ordre du jour, avant même de discuter du fond. Deux choses importantes, la première est que nous sommes ici pour débattre, peut-être que lorsque que la Présidente me rappelle que je suis juriste ou je ne sais pas, cela n'est pas forcément de bonne aloi ici, j'espère que ces remarques-là ne seront plus faites. Nous sommes ici pour débattre ensemble de problématiques liées à la municipalité de Martigny dans sa globalité. Dans ce sens-là, la volonté populaire doit se faire ce soir, aussi par des débats, par des discussions. Ici, ce qui s'est passé, c'est que nous avons été privés de discussions sur les sociétés locales de Charrat, en particulier par rapport à l'amendement que nous avons déposé. Dans ce sens-là, si avant même de discuter des positions des chefs de groupe, nous devions déposer un amendement tout au début de la séance, cela signifierait que tous les dés sont joués et que Mesdames, Messieurs, à part vous lever ou vous asseoir quand votre chef de groupe vous le dit, vous ne servez pas à grand-chose. Au contraire, on doit être ici pour écouter les arguments de chacun, qui sont émis en toute courtoisie et j'espère que cela continue ainsi, pour ainsi forger votre propre opinion de conseiller et conseillère général. A dire aussi, seconde remarque, que si je lis l'ordre du jour au point 3 « budget 2021 », si on suit la position du Bureau, nous n'aurions même pas eu la possibilité de voter oui ou non, puisque dans l'ordre du jour cela n'était pas indiqué. C'est bien ici un formalisme excessif que je n'appliquerai pas.

Le vote ici sur l'approbation peut être fait, mais quand on traite du budget dans l'ordre du jour, excusez-moi, mais les amendements sont compris dans l'ordre du jour. Si cela est une volonté de taire le débat, je m'en offusque et le groupe PDC s'en offusque, peut-être ici quelques précisions sont demandées par rapport à la position du Bureau, que je remercie pour l'interruption pour discuter. Cela montre aussi que le Bureau discute, la suite aurait été intéressante avec un débat ouvert sur la possibilité de déposer des amendements sur le budget ou savoir si on doit juste dire oui ou non et faire la caisse enregistreuse, Je vous remercie de votre attention. »

Le président Monnet demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

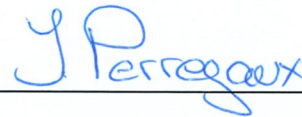
Pour répondre à l'interpellation de M. Veya, le président Monnet admet qu'il est encore un peu novice et qu'il n'est pas juriste, par contre il rappelle que le président fixe l'ordre des débats. Il mentionne que le Bureau était à disposition avant la séance plénière pour éventuellement modifier l'ordre du jour et que l'on puisse se préparer.

Le président Monnet demande si une autre personne souhaite prendre la parole.

La séance est close à 21h30 par le président Monnet qui remercie tous les conseillers généraux de leur participation.



Sandy Monnet
Président du Conseil Général



Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil Général